

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 11 JANVIER 2023

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 21 décembre 2022

PRESENTS : (11 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)

Mesdames Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Ludovic TABIS, André MARTHEY, Jean-Noël CHAMBON, Patrick NECTOUX.

ONT DONNÉ POUVOIR : (2 pouvoirs)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Monsieur André MARTHEY à Monsieur Pascal GAVAZZI.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°3

Objet : Convention de groupement d'achat de transformateurs – Avenant pour SYDESL

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°2 du 30 mars 2022, le Bureau syndical avait accepté de créer un nouveau groupement d'achat avec le SDED52 et le SYDED 25 pour la passation d'un accord-cadre à marchés subséquents à bons de commande visant la fourniture de postes de transformation, de transformateurs et d'armoires de coupures HTA ainsi que les différents matériels qui les équipent et d'approuver la convention de groupement nécessaire.

Il informe le Bureau syndical que la consultation mise en ligne le 18 septembre 2022, lancée en application du cahier des charges validé par délibération n°3 du Bureau syndical du 14 septembre 2022, a été déclarée infructueuse par la Commission d'Appel d'Offres du 16 novembre 2022 pour cause de candidatures irrégulières et inappropriées.

Entretiens, le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire (SYDESL) a souhaité pouvoir rejoindre le groupement. Cette possibilité est ouverte, par voie d'avenant, en application de l'article 5 de la convention.

Monsieur le Président présente l'avenant proposé à cet effet.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230111-DELIB385110

Le Bureau syndical entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** l'avenant proposé par Monsieur le Président et joint en annexe de la présente délibération.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

PJ : 1

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 17/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230111-DEL IB3B5110